

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 10

Artikel: Les fédérations syndicales suisses en 1947
Autor: Keller, Willy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

40^{me} année

Octobre 1948

N° 10

Les fédérations syndicales suisses en 1947

Par *Willy Keller*

Les statistiques annuelles de l'Union syndicale suisse sur le mouvement des membres, les prestations de secours et l'activité des fédérations affiliées subissent pour 1947 une modification en ce sens que nous renonçons à publier le tableau statistique sur l'activité syndicale. Nous avons déjà signalé les années passées les difficultés que nous rencontrions pour obtenir des chiffres exacts sur l'importance des mouvements engagés par les fédérations affiliées, notamment en ce qui concerne les chiffres concrétisant les résultats obtenus. Les renseignements ne nous parvenaient qu'avec peine et n'étaient jamais complets et le fouillis quasiment impénétrable des dispositions contractuelles relatives aux allocations de renchérissement de centaines de contrats collectifs ne nous permettaient plus d'en donner une image vraiment exacte et complète. Nous étions de plus en plus conscients de l'imperfection de notre tableau des mouvements de revendications; il nous a paru, dès lors, préférable de renoncer à sa publication. Ceci d'autant plus que les mouvements de revendication du personnel d'entreprises publiques sont conduits par d'autres méthodes que celles pratiquées dans les entreprises privées, ce qui en rend la conception et l'utilisation chiffrée plus difficile. Nous remplacerons dorénavant cette statistique des mouvements de revendication en suivant de plus près

le développement des contrats collectifs de travail par les statistiques de l'Office fédéral du travail et en les signalant dans nos publications.

1. *Mouvement des membres*

La haute conjoncture dont notre industrie continue à bénéficier a eu pour effet d'augmenter encore le nombre des personnes occupées. C'est ainsi que, par exemple, le dernier recensement des ouvriers des deux sexes occupés en fabrique signale en septembre 1947, par rapport à l'année précédente, une nouvelle augmentation de 40 360 ouvriers et dépasse de la sorte le demi-million. Le nombre des ouvriers occupés en fabrique s'est accru durant les années 1946 et 1947 de 85 000 au total.

	Nombre des fabriques	Nombre des ouvriers de fabriques	Augmentation depuis 1939	
			absolue	en pour-cent
1939	8 554	367 924	.	.
1945	9 537	435 603	67 679	18,5
1946	10 223	480 991	113 067	30,8
1947	10 985	521 351	153 427	41,7

Une autre preuve du plein emploi est fournie par le marché du travail. La moyenne annuelle des chômeurs inscrits dans les offices de travail recula au cours de l'année du rapport de 4262 (l'année passée) à 3473, chiffre qui, pratiquement, ne pourra guère reculer, ces chômeurs inscrits étant en partie des ouvriers saisonniers ou des personnes difficilement plaçables.

En revanche, on se trouve en face d'une forte demande de main-d'œuvre dans toute une série de branches d'industries. C'est ainsi qu'au cours de l'année de rapport de 1947 l'entrée en Suisse pour y travailler a été accordée à environ 150 000 ouvriers et ouvriers étrangers, ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 100 000 ouvriers et ouvrières étrangers en chiffre rond. Les principaux contingents de ces ouvriers étrangers se répartissent dans les diverses professions comme suit: Bâtiment (26 000), agriculture (22 800), personnel de maison (21 400), hôtellerie (18 000), métallurgie et industrie des machines (17 600), industrie textile (10 538), vêtement et entreprises de nettoyage (8200). Toutes ces branches d'activité susnommées embrassent le 83% des autorisations accordées.

La haute conjoncture économique et la forte augmentation de la main-d'œuvre ont exercé une influence assez heureuse sur le

développement de l'Union syndicale et de ses fédérations affiliées, bien que d'une façon assez inégale chez celles-ci. Le nombre total des membres de l'Union syndicale suisse a passé de 367 119 à 381 561, soit une augmentation totale de 14 442 membres. Si nous comparons les deux années précédentes de 1945 à 1946, nous constatons que la progression s'est quelque peu ralentie, ceci pour des causes bien définies sur lesquelles nous reviendrons.

Tableau 1

A la fin de	Nombre des fédérations	Total	Nombre des membres		En pour-cent des effectifs globaux	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1914	21	65 177	57 726	7 451	89	11
1918	24	177 143	150 496	26 647	85	15
1920	19	223 572	182 038	41 534	81	19
1925	19	149 997	135 987	14 010	91	9
1930	14	194 041	174 825	19 216	90	10
1935	16	221 370	199 348	22 022	90	10
1937	16	222 381	199 448	22 933	90	10
1939	17	223 073	202 055	21 018	91	9
1940	17	212 602	192 646	19 956	91	9
1941	17	217 251	195 713	21 538	90	10
1942	17	231 277	207 993	23 344	90	10
1943	16	250 204	224 802	25 402	90	10
1944	15	267 606	238 480	29 126	89	11
1945	15	312 935	272 642	40 293	87	13
1946	16	367 119	315 530	51 589	86	14
1947	16	381 561	328 775	52 786	86	14

L'augmentation relative des membres pour 1947 se chiffre par 4,1% contre 17% pour les deux années précédentes. Le nombre des fédérations affiliées n'a pas changé, de même que la part relative des membres masculins et féminins sur l'effectif total, soit 86% et 14%. En revanche, l'accroissement relatif des hommes en 1947 a progressé en sens contraire aux années précédentes. Tandis qu'en 1945 et 1946 le nombre des nouvelles adhésions féminines était proportionnellement du double de celles des hommes, en 1947 la proportion fut renversée. En effet, la proportion relative fut de 4,2% chez les hommes et de 2,3% chez les femmes.

Tableau 2

Fédérations	Effectifs au 31 déc. 1947	Augmentation ou diminution par rapport à 1947		Part en % des effectifs globaux de l'U. S. S.	
		absolue	en %	1937	1947
1. Ouvriers du bois et bâtiment . . .	75 657	4 150	5,8	19,1	19,8
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	13 004	988	8,1	1,2	3,4
3. Ouvriers relieurs et cartonniers . .	4 202	396	10,4	0,7	1,1
4. Cheminots	40 938	1 946	5,0	14,8	10,7
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation . .	41 247	1 162	2,8	10,8	10,8
6. Chapeliers	400	10	2,6	0,1	0,1
7. Lithographes	2 379	167	7,5	0,8	0,6
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	105 423	2 492	2,4	29,5	27,6
9. Personnel des services publics . .	29 615	2 117	7,7	8,7	7,8
10. Fonctionnaires postaux	4 007	122	3,1	1,7	1,1
11. Employés des P. T. T.	11 339	944	9,0	3,3	3,0
12. Fonct. des télégraphes et téléphones	2 182	76	3,6	0,8	0,6
13. Ouvriers du textile et des fabriques	38 528	— 120	— 0,3	4,1	10,1
14. Ouvriers du textile à domicile . .	1 153	71	7,2	0,6	0,3
15. Typographes	8 879	374	4,4	3,3	2,3
16. Employés des douanes	2 608	119	4,8	—	0,7
Total	331 561	15 014	4,1	100,0	100,0

Il résulte du tableau 2 qu'une seule fédération constate une légère diminution de son effectif: la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques, qui enregistre une perte de 120 membres ou 0,3%. Toutes les autres fédérations marquent une avance de 2 à 10%. Les plus fortes, relativement, reviennent dans l'ordre aux fédérations suivantes: Relieurs et cartonniers (14,4%), employés des P. T. T. (9%), ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (10,4%), personnel des services publics (7,7%), lithographes (7,5%), ouvriers du textile à domicile (7,2%), ouvriers du bois et du bâtiment (5,8%) et la Fédération des cheminots (5%). L'avance dans les autres fédérations est inférieure à 5%.

Si nous considérons les modifications survenues dans les effectifs en chiffres absolus, les grandes fédérations se placent évidemment au premier plan. Dans cinq fédérations, le gain dépasse 1000 membres; tel est le cas de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment avec 4150 membres, les ouvriers sur métaux et horlogers avec 2492 membres, le personnel des services publics avec 2117, les cheminots avec 1946 et la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation avec 1162 membres.

Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses en 1947

Fédérations	Situation au 31 déc. 1946	Augmentation par admissions et mutations	Diminution par départs, démissions, exclusions, décès	Effectif au 31 déc. 1947	Augmentation ou diminution		Hommes	Femmes	Part à l'effectif total en %	Sections
					Absolue	En %				
1. Ouvriers du bois et bâtiment	71 507	22 706	18 556	75 657	4 150	5,8	74 952	705	19,8	79
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	12 016	3 750	2 762	13 004	988	8,1	7 125	5 879	3,4	109
3. Ouvriers relieurs et cartonniers	3 806	1 077	681	4 202	396	10,4	1 726	2 476	1,1	28
4. Cheminots ¹	38 992	3 196	1 250	40 938	1 946	5,0	40 148	790	10,7	319
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	40 085	7 310	6 148	41 247	1 162	2,8	29 607	11 640	10,8	156
6. Chapeliers	390	46	36	400	10	2,6	230	170	0,1	8
7. Lithographes	2 212	267	100	2 379	167	7,5	2 379	—	0,6	13
8. Métallurgistes et horlogers ..	102 931	15 105	12 613	105 423	2 492	2,4	96 518	8 905	27,6	104
9. Personnel des services publics	27 498	4 460	2 343	29 615	2 117	7,7	27 516	2 099	7,8	181
10. Fonctionnaires postaux ¹	3 885	376	254	4 007	122	3,1	3 586	421	1,1	44
11. Employés des postes, téléphones et télégraphes ¹	10 395	1 822	878	11 339	944	9,0	11 324	15	3,0	54
12. Fonctionnaires des téléphones et télégraphes ¹	2 106	164	88	2 182	76	3,6	607	1 575	0,6	34
13. Ouvr. du textile et de fabrique	38 648	7 175	7 295	38 528	— 120	— 0,3	20 994	17 534	10,1	136
14. Ouvriers du textile, à domicile	1 082	158	87	1 153	71	7,2	988	165	0,3	25
15. Typographes	8 505	610	327	8 879	374	4,4	8 467	412	2,3	32
16. Employés des douanes ¹	2 489 ²	149	30	2 608	119	4,8	2 608	—	0,7	9
Total	366 547 ²	68 371	53 357	381 561	15 014	4,1	328 775	52 786	100,0	1331

¹ Sans pensionnés.

² Chiffres modifiés par rapport à l'année précédente, parce que sans pensionnés.

La comparaison de l'importance numérique des fédérations par rapport à l'effectif total de l'Union syndicale suisse permet de constater quelques déplacements au cours de la dernière décennie (1937-1947). La proportion est restée stable pour quelques fédérations. C'est le cas de la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation et celle du bois et du bâtiment. Des modifications portant sur 2% et plus se sont produites pour quatre fédérations. La plus grande différence relative revient à la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques, qui passe de 4 à 10%. La Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement a amélioré sa part de 2%. Malgré la forte augmentation de leurs effectifs durant la période considérée de 1937 à 1947, les cheminots et les métallurgistes et horlogers ont vu leur part à l'effectif total de l'U. S. S. diminuer respectivement de 4 et 2%. Ces déplacements n'ont évidemment pas grande importance au sein de la centrale nationale des travailleurs, elles sont conditionnées par la structure des diverses fédérations.

Les changements survenus dans le nombre des sections sont de peu d'importance. Leur nombre passe de 1324 à 1331. Pour 35 nouvelles sections créées, 28 ont cessé d'exister, soit par suite de fusion ou de dissolution.

Une des conséquences de la haute conjoncture actuelle et des nombreux changements de profession et de situation qui en découlent, les fluctuations ont été particulièrement nombreuses dans l'état des membres au cours des dernières années, ce qu'atteste le tableau ci-dessous:

	Adhésions	Départs	Augmentation effective des membres
1941	23 618	18 949	4 669
1942	31 998	17 972	14 026
1943	37 995	16 895	21 100
1944	36 577	18 402	17 402
1945	73 929	28 600	45 329
1946	88 306 ¹⁾	37 183	54 184
1947	68 371	53 357	15 014

¹ Sans l'adhésion des employés de douane.

C'est aussi dans cette forte fluctuation qu'il faut voir la raison essentielle de ce qu'en 1947, malgré 68 371 nouvelles adhésions, l'effectif de l'Union syndicale suisse ne put dépasser la limite des 15 000 nouveaux membres. A cette grande affluence de ces trois dernières années, oscillant toujours autour des soixante-dix mille, si ce n'est davantage encore, s'oppose une perte d'effectif de 53 357 membres qui permet de mettre en doute la valeur d'une certaine propagande très intensivement menée.

Comme nous y avons déjà fait allusion, ces fluctuations sont souvent la conséquence d'un changement de position dans la vie économique; pour sortir de difficultés matérielles on se dirige vers un autre métier, ce qui vous amène par conséquent dans une autre organisation professionnelle. On peut admettre qu'une stabilisation de l'économie arrêtera ces fortes mutations. Ce qui semble l'indiquer, c'est que celles-ci ne se constatent que dans les fédérations du secteur de l'économie privée. Les fédérations s'occupant du personnel des entreprises publiques sont immunisées contre cet inconvénient. Il va bien sans dire que ces nombreuses mutations constituent une lourde charge non seulement pour l'administration des fédérations, mais causent encore pour celles-ci de l'insécurité et de l'inquiétude et gênent la poursuite d'un travail constructif et fécond dans l'intérêt de toute la classe ouvrière.

Tableau 4

Cantons	Nombre des membres					Modification par rapport à 1946	
	1939	1944	1945	1946	1947	absolue	en %
Berne	49 766	55 742	61 609	70 133	73 323	3190	4,6
Zurich	46 978	54 294	60 235	70 016	72 340	2324	3,3
Bâle-Ville	13 517	18 662	24 367	31 534	31 405	—129	—0,4
Vaud	12 868	15 733	20 070	27 827	29 409	1582	5,7
Argovie	15 758	17 446	20 694	24 180	24 784	604	2,5
Soleure	9 262	15 806	18 742	20 613	21 369	756	3,7
Genève	10 932	10 525	14 601	18 202	19 913	1711	9,4
Neuchâtel	12 995	12 785	14 622	16 499	17 131	642	3,9
Saint-Gall	11 764	13 019	14 294	16 389	16 921	532	3,3
Tessin	7 764	10 909	10 956	12 059	12 417	358	3,0
Thurgovie	5 310	6 234	7 713	9 332	9 599	267	2,9
Lucerne	5262	6 258	7 510	8 468	8 175	—293	—3,5
Schaffhouse	3 035	3 998	5 300	6 833	7 230	397	5,8
Valais	2 262	4 198	4 851	5 552	6 229	677	12,4
Fribourg	1 626	3 313	4 504	5 690	5 987	297	5,2
Grisons	3 766	3 643	4 137	4 737	5 047	310	6,5
Bâle-Campagne ...	1 161	2 260	2 665	3 327	3 667	340	10,4
Glaris	756	1 664	2 489	2 964	2 988	24	0,8
Appenzell Rh.-E. .	2 585	2 262	2 288	2 512	2 558	46	1,8
Zoug	1 070	1 299	1 843	2 262	2 445	183	8,1
Schwyz	1 061	1 149	1 172	1 437	1 574	137	8,7
Uri	504	1 478	1 513	1 391	1 294	—97	—7,0
Ob- et Nidwald ...	65	380	370	321	311	—10	—3,1
Appenzell Rh.-I. .	244	178	170	167	158	— 9	—5,4

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1947 d'après les cantons

Cantons	Ouv. du bois et du bâtiment	Ouv. du vêtement, du cuir et de l'équip.	Ouv. relieurs et carton-niers	Chemis-nots	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	* Cha peliers. Ouv. du textile, à domicile	Litho-gra- phes	Métal- lurgistes et horlogers	Person- nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Fonct. des téléph. et télégr.	Ouv. du textile et de fa- brique	Typo- gra- phes	Empl. des doua- nes	Total
Argovie	6 221	873	195	1 386	2 725	14*	433	7 139	1 264	200	344	37	3 438	515	—	24 784
Appenzell R.-E. ...	—	—	30	193	62	859	—	463	125	—	72	—	754	—	—	2 558
Appenzell R.-I. ...	—	—	—	—	—	143	—	—	15	—	—	—	—	—	—	158
Bâle-Campagne ...	122	178	—	113	297	—	—	1 679	473	—	—	—	805	—	—	3 667
Bâle-Ville	3 186	307	225	2 414	5 147	117*	177	3 785	3 783	358	928	107	9 246	1093	532	31 405
Berne	16 682	2 019	1101	7 483	7 348	111*	522	23 855	4 856	636	2 272	356	4 348	1622	112	73 323
Fribourg	2 887	29	263	650	1 040	—	—	697	135	42	160	18	—	66	—	5 987
Genève	4 674	1 175	178	1 310	3 155	60*	90	5 673	795	224	495	132	1 000	641	311	19 913
Glaris	657	12	—	35	126	—	—	425	177	91	39	13	1 370	43	—	2 988
Grisons	794	46	14	1 396	565	—	—	485	565	156	401	82	428	115	—	5 047
Lucerne	1 185	118	67	1 707	674	—	—	1 886	541	262	639	77	683	336	—	8 175
Neuchâtel	1 719	187	129	961	1 461	—	97	10 680	787	179	358	43	229	301	—	17 131
Nid- et Obwald ...	—	—	—	50	—	—	—	153	83	—	—	—	25	—	—	311
Schaffhouse	1 310	295	43	182	547	—	—	2 601	381	37	130	17	1 273	108	306	7 230
Schwyz	1 007	25	—	329	59	—	12	—	39	—	—	—	72	31	—	1 574
Soleure	3 272	2 466	40	2 588	953	—	—	9 089	342	98	405	54	1 829	233	—	21 369
St-Gall	2 389	226	103	2 508	1 550	151	77	3 761	1 328	270	754	53	3 296	455	—	16 921
Tessin	4 516	357	219	2 425	1 387	—	12	1 032	1 098	173	453	98	—	206	441	12 417
Thurgovie	1 639	694	68	870	954	—	—	2 819	577	51	177	46	1 425	178	101	9 599
Uri	171	—	—	581	62	—	—	480	—	—	—	—	—	—	—	1 294
Vaud	7 801	1 366	616	4 144	3 435	—	153	7 778	1 239	437	966	109	227	793	345	29 409
Valais	2 030	—	—	809	227	—	—	2 786	96	32	176	27	—	46	—	6 229
Zoug	609	—	—	175	111	—	—	785	47	—	66	—	652	—	—	2 445
Zurich	12 771	1 396	911	6 263	9 068	98*	806	17 369	10 465	761	2 504	355	7 425	2091	57	72 340
Membres isolés ¹ ..	15	1 235	—	2 366 ²	294	—	—	3	404	—	—	558 ³	3	6	403 ⁴	5 287
Total	75 657	13 004	4202	40 938	41 247	400* 1153	2379	105 423	29 615	4007	11 339	2182	38 528	8879	2608	381 561

¹ Y compris les sections et groupes qui ne peuvent être classés par localités. ² Sous-fédération V. A. S., V. P. V. partiellement.
³ Section des gradés et radio, arrondissement III.

L'évolution des effectifs dans les divers cantons montre, par rapport au développement général, moins de différences qu'au cours des années précédentes. Si tous les cantons, omis ceux d'Uri, Unterwald-le-Bas, Unterwald-le-Haut et Appenzell Rh.-I., enregistrèrent l'année dernière une augmentation supérieure à 10%, seuls le Valais et Bâle-Campagne atteignirent cette limite durant l'année du rapport. A remarquer aussi que l'effectif du Valais surclasse celui de Fribourg.

Tableau 6

Localités	Nombre des membres				Modification par rapport à 1946	
	1939	1945	1946	1947	absolue	en %
Zurich	30 301	38 686	44 231	45 307	1076	2,4
Bâle	13 517	24 367	31 534	31 405	—129	—0,4
Berne	19 067	21 879	24 882	26 157	1275	5,1
Genève	10 740	14 481	18 202	19 797	1595	8,7
Lausanne	7 557	10 042	13 517	14 188	671	5,0
Bienne	9 498	9 553	10 774	11 083	309	2,9
Winterthour	7 680	9 953	10 615	10 875	260	2,4
La Chaux-de-Fonds	6 584	6 987	7 739	7 986	247	3,5
Lucerne	5 050	6 900	7 732	7 459	—273	—3,5
Schaffhouse	2 889	5 135	6 646	7 042	396	6,0
Saint-Gall	5 376	6 071	6 563	6 903	340	5,2
Aarau	3 926	5 625	6 247	6 310	63	1,0
Soleure	2 615	5 528	6 127	6 304	177	2,9
Oltén	3 322	5 354	5 919	6 074	155	2,6
Neuchâtel	2 674	3 329	4 161	4 447	286	6,9
Thoune	2 861	4 171	4 221	4 307	86	2,0
Lugano	2 669	3 821	4 039	4 213	174	4,0
Fribourg	1 100	2 782	3 555	3 851	296	8,3
Zofingue	1 304	2 604	3 469	3 557	88	2,5
Baden	2 622	3 042	3 337	3 538	201	6,0
Yverdon	1 143	2 341	3 309	3 426	117	3,5
Langenthal	1 736	2 547	2 852	3 029	177	6,2
Le Locle	2 890	2 753	2 939	2 929	—10	—0,3
Vevey	925	1 271	2 395	2 696	301	12,5
Berthoud	1 211	1 741	2 489	2 595	106	4,3
Coire	2 315	2 160	2 410	2 530	120	5,0
Granges	1 774	2 403	2 457	2 502	45	1,8
Lenzbourg	900	1 959	2 240	2 270	30	1,3
Arbon	1 941	2 002	1 996	2 024	28	1,4
St-Imier	1 861	1 827	1 989	1 971	—18	—0,9
Wädenswil	963	1 542	1 920	1 910	—10	—0,5
Gerlafingen	723	1 225	1 436	1 798	362	25,1
Zoug	1 038	1 422	1 652	1 793	141	8,5

Localités	Nombre des membres				Modification par rapport à 1946	
	1939	1945	1946	1947	absolue	en %
Interlaken	1 203	1 331	1 686	1 778	92	5,5
Schönenwerd	—	1 441	1 715	1 757	42	2,4
Delémont	857	1 436	1 629	1 723	94	5,8
Montreux	1 031	1 427	1 563	1 707	144	9,2
Porrentruy	617	1 173	1 503	1 651	148	9,8
Horgen	803	1 286	1 503	1 633	130	8,6
Rorschach	1 325	1 383	1 633	1 629	—4	—0,2
Uster	895	1 198	1 587	1 594	7	0,5
Martigny	196	436	470	1 577	1107 ¹	.
Tavannes	759	1 185	1 312	1 446	134	10,2
Hérisau	1 196	1 170	1 348	1 336	—8	—0,6
Chippis	420	1 538	1 360	1 317	—43	—3,3
Bellinzone	1 001	1 249	1 266	1 311	45	3,5
Moutier	780	1 159	1 302	1 305	3	0,2
Uzwil	1 115	1 296	1 313	1 281	—32	—2,4
Locarno	723	1 137	1 245	1 226	—19	—1,5
Bulle	9	883	1 143	1 193	50	4,3
Kreuzlingen	838	794	1 140	1 193	53	4,3
Biasca	569	944	968	1 080	112	11,5
Sainte-Croix	117	840	1 027	1 032	5	0,5
Frauenfeld	643	989	1 005	1 012	7	0,7

¹ Fusion avec d'autres sections.

Le tableau des localités ayant plus de 1000 membres s'est accru de deux unités: ce sont Biasca et Martigny. Cette dernière doit sa forte avance à une fusion avec une section d'une localité voisine. Quatre localités, Coire, Gerlafingen, Tavannes et Biasca, purent augmenter leurs effectifs de plus de 10%, soit respectivement de 12,5, 25,1, 10,2 et 11,5%. A part ces quelques modifications, l'évolution des effectifs mentionnés dans ce tableau n'appelle pas de remarques particulières.

2. Vue d'ensemble sur les diverses organisations de salariés en Suisse

En complément des renseignements statistiques donnés sur l'Union syndicale suisse, nous mentionnons ci-après les organisations centrales qui se tiennent en dehors de l'Union syndicale. La plus grande est l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques. De ses dix organisations affiliées, sept sont membres de l'Union syndicale suisse avec un effectif de plus de 90%; les trois fédérations centrales non affiliées groupent ensemble, en chiffre rond, 8000 membres.

Union fédérative du personnel des administrations et entreprises de transports

	Nombre des membres	
	1946	1947
* Fédération suisse des cheminots ¹	38 992	40 938
* Fédération suisse du personnel des services publics	27 498	29 615
* Fédération suisse des employés des P. T. T. ¹	10 395	11 339
* Société suisse des fonctionnaires postaux	3 885	4 007
* Société suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones	2 106	2 182
* Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (groupe fabrique d'armes et de munitions)	1 300	1 200
Fédération suisse des employés des douanes ¹	4 036	4 152
Fédération des fonctionnaires de l'administration fédérale centrale	2 850	2 947
Association suisse des fonctionnaires des douanes	856	858
Société suisse des buralistes postaux	2 489	2 608
	94 407	99 846
* Organisations affiliées à l'U. S. S.	86 665	91 909
Organisations non affiliées à l'U. S. S.	7 742	7 937

¹ Sans les pensionnés.

Les diverses fédérations d'employés d'entreprises privées sont également groupées dans une organisation centrale des employés. Les effectifs de cette organisation centrale se sont peu modifiés au cours de ces trois dernières années. En 1947, l'état des membres s'est accru de 1000 unités. En voici le tableau:

Fédération des sociétés suisses d'employés (F. S. E.)

	Nombre des membres	
	1946	1947
Société suisse des commerçants	49 026	49 396
Union Helvetia	8 294	8 691
Association suisse des contremaîtres	8 388	8 817
Association suisse des voyageurs de commerce « Hermès »	1 871	1 330
Union suisse des artistes-musiciens	973	1 160
Société suisse des contremaîtres du bâtiment	730	955
Association suisse des techniciens-géomètres	368	383
Association suisse du personnel des drogueries « Droga Helvetica »	378	391
Total	70 028	71 123

Les deux fédérations centrales de tendance confessionnelle sont la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux (catholiques) et l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques (protestants). Les deux organisations recrutent leurs adhérents dans

toutes les professions, de même que l'Union suisse des syndicats autonomes, qui en réalité sont moins autonomes que leur nom le dit. Elles ont évolué comme suit au cours des deux dernières années:

	Nombre des membres	
	1946	1947
Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux . . .	44 720	47 245
Association suisse des ouvriers et employés évangéliques	13 368	13 780
Union suisse des syndicats autonomes	15 492	15 323
Total	73 580	76 548

Ces trois organisations centrales ont pu accroître ensemble leurs effectifs d'à peu près 3000 membres au cours du dernier exercice. En plus de ces trois fédérations, l'on compte encore une série d'associations centrales constituées sur une base professionnelle particulière ou d'une activité spéciale et qui s'étendent sur l'ensemble du territoire suisse. Nous en nommons ci-après les plus importantes:

	Nombre des membres	
	1946	1947
Société suisse des instituteurs	12 500	12 500
Union centrale du personnel des Etats et des communes .	11 909	12 531
Association suisse des employés de banque	9 402	10 011
Association suisse de l'industrie des machines	4 601	4 932

Dans ces fédérations, le caractère syndical est plus ou moins accentué. Les questions purement professionnelles y ont la priorité.

Pour être complet, mentionnons encore quelques petits groupements qui se complaisent dans un coupable isolement. Ils feraient mieux de s'affilier à la grande fédération syndicale de leur métier plutôt que de l'affaiblir par leur abstention lorsqu'elle lutte pour améliorer les conditions d'existence. Il est pénible de constater dans les publications de quelques-unes de ces organisations avec quel soin elles évitent l'attribut de « syndicat ». Est-ce inconscience ou ses membres estiment-ils eux-mêmes ne pas mériter le beau nom de « syndiqués »? A eux d'en juger!

	Nombre des membres	
	1946	1947
Association suisse des ouvriers boulangers et confiseurs .	3 544	3 478
Union suisse du personnel de la boucherie	2 523	3 158
Association des chauffeurs et machinistes	1 779	1 748
Union suisse des associations du personnel des assurances	1 310	1 289
Association du personnel de la Suval	608	684
Association suisse des jardiniers professionnels	*	650

Toutes les organisations ouvrières citées comme n'étant pas affiliées à l'Union syndicale suisse groupaient au total 199 526 membres en 1946 et 206 389 membres en 1947. Il ressort du tableau ci-dessous qu'en 1947 on comptait 587 950 salariés organisés dans des fédérations centrales.

	Nombre des membres	
	1946	1947
Union syndicale suisse	366 547	381 561
Total des salariés groupés hors de l'Union syndicale suisse .	199 926	206 389
Total	566 073	587 950

3. Les prestations des institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance des fédérations ont été mises à plus forte contribution en 1947 qu'en 1946 d'une somme d'à peu près un demi-million de francs, soit 16,8 millions de francs à 17,4 millions de francs. L'augmentation est due avant tout aux secours de maladie-accidents, qui se sont accrus de 600 000 fr. par rapport à l'année précédente.

Tableau 7	1946	1947
Indemnités de chômage	5 133 011	5 194 052
Indemnités de maladie, accidents (y compris les indemnités d'accouchement)	3 757 677	4 345 086
Indemnités de vieillesse et de décès	3 898 040	3 941 396
Indemnités en cas d'invalidité	1 138 117	1 169 029
Secours de nécessité (y compris aide aux mobilisés et actions contre le renchérissement)	991 601	920 129
Indemnités de voyage et secours de déménagement, rabais sur les timbres de voyage ¹	197 348	214 504
Assistance judiciaire	126 858	174 600
Mouvements de salaires et autres actions syndicales (y compris indemnités de repréailles)	1 064 183	1 100 761
Dépenses pour besoins culturels (y compris formation professionnelle)	467 529	331 505
Total	16 774 364	17 391 062

¹ Y compris suppléments pour vacances.

On constate au tableau 7 que les différentes rubriques ne subissent pas de modifications sensibles. L'assurance-chômage reste la branche de secours la plus chargée. Les secours versés se sont légèrement accrus par rapport à l'année passée. Les causes de cette augmentation relativement élevée dans cette période de plein emploi

sont à chercher dans le chômage saisonnier de la branche du bâtiment. Cela ressort clairement des tableaux 8 et 9, où la Fédération du bâtiment vient en tête avec 4,3 millions sur 5,2 millions de francs de secours versés par toutes les fédérations pour le chômage. Les propres prestations se montent, après déduction des subventions versées par les pouvoirs publics, à 2,27 millions de francs pour les secours de chômage et à 3,97 millions de francs pour les secours de maladie et accidents.

Tableau 8 Prestations sociales en 1947

Fédérations	Secours de chômage	Secours maladie, accidents, décès et vieillesse En francs	Autres secours
1. Ouvriers du bois et du bâtiment	4 368 497	1 379 833	1 046 773
2. Ouvr. du vêtement, du cuir et de l'équipement	14 144	11 454	23 007
3. Ouvriers relieurs et cartonniers	2 677	270 421	37 700
4. Cheminots	23 553	1 493 551	169 815
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	248 396	453 514	245 523
6. Chapeliers	20 496	8 522	994
7. Lithographes	694	381 607	45 042
8. Ouvriers métallurgistes et horlogers	418 882	3 750 413	751 679
9. Personnel des services publics	56 742	137 600	103 372
10. Fonctionnaires postaux	—	—	2 650
11. Employés des P. T. T.	—	22 250 ¹	30 121
12. Fonctionnaires T. T.	—	—	3 083
13. Ouvriers du textile et de fabrique	34 997	43 566	147 677
14. Ouvriers du textile à domicile	—	—	15
15. Typographes	4 974	1 502 780	134 048
16. Employés des douanes	—	—	—
Total	5 194 052	9 455 511	2 741 499

¹ Caisse au décès des employés des téléphones et télégraphes.

La plus grande part des prestations sociales est de plus en plus accaparée par les secours de maladie, accidents, invalidité, vieillesse et décès. Les prestations de ces caisses de secours ont dépassé presque du double celles de la caisse de chômage, soit en chiffre rond 9,5 millions contre 8,8 millions l'an dernier. Il faut dire que les fédérations attachent toujours plus d'importance aux mesures destinées à assurer leurs membres contre les vicissitudes de la vie. Il ne s'écoule pas d'année sans que l'une ou l'autre fédération ne crée de nouvelles caisses de secours ou n'améliore les prestations des caisses existantes. Il se trouve également toute une série de sections ou d'associations diverses, ayant un secrétariat en commun,

Les prestations sociales des fédérations syndicales en 1947

Tableau 9 Fédérations	Secours de chômage	Secours- maladie y compris les allocations d'accouchement	Secours pour accidents	Secours pour invalidité	Secours de vieillesse et de prévoyance	Secours de nécessité	Allocations de voyage, de déménagement et timbres de voyage	Mouvements	Assistance judiciaire et secours de représailles	Dépenses d'éducation et formation professionnelle	Total
1. Ouvr. du bois et du bâtim.	4 368 497	1 196 585	5 591	—	177 657	89 383	1 307	862 043	14 175	79 865	6 795 103
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement . .	14 144	2 015	—	—	9 439	7 433	—	4 319	2 223	9 032	48 605
3. Ouvriers relieurs et carton- niers	2 677	215 094	6 638	45 189	3 500	11 332	8 440	7 225	502	10 201	310 798
4. Cheminots	23 553	—	73 050	—	1 420 501	32 717	18 661	52 697	55 360	10 380	1 686 919
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alim. . .	248 396	387 472	5 397	—	60 645	40 129	60 474 ²	38 152	34 647	72 121	947 433
6. Chapeliers	20 496	7 522	—	1 000	—	160	834	—	—	—	30 012
7. Lithographes	694	221 776	—	155 701	4 130	6 180	16 576	—	500	21 786	427 343
8. Métallurgistes et horlogers	418 882	1 674 593	54 500	—	2 021 320	660 128	43 906	36 162	11 483	— ³	4 920 974
9. Personnel des services publics	56 742	—	—	—	137 600	21 364	17 728	18 120	34 748	11 412	297 714
10. Fonctionnaires postaux .	—	—	—	—	—	—	600	—	250	1 800	2 650
11. Employés des postes, télé- phones et télégraphes . .	—	—	—	—	22 250	7 707	974	13 148	4 524	3 768	52 371
12. Fonctionnaires des téléphones et télégraphes	—	—	—	—	—	750	280	2 053	—	—	3 083
13. Ouvriers du textile et de fabrique	34 997	5 920	6 217	—	31 429	42 831	2 952	62 390	20 531	18 973	226 240
14. Ouvr. d. textile, à domicile	—	—	—	—	—	15	—	—	—	—	15
15. Typographes	4 974	482 716	—	967 139	52 925	—	41 772	—	109	92 167	1 641 802
16. Employés des douanes . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	5 194 052	4 193 693	151 393	1 169 029	3 941 396	920 129	214 504	1 096 309	179 052	331 505	17 391 062

¹ Subventionnés et non-subventionnés. ² Y comprises les prestations pour vacances.

³ Les prestations pour la formation professionnelle ou d'éducation en général relèvent des sections.

qui s'entendent pour compléter les services de secours de leurs groupements respectifs par une caisse d'assurance centrale complémentaire. Les prestations de ces caisses locales sont parfois considérables. Ces prestations locales ne sont pas incluses dans notre statistique.

Il ressort du tableau 9 que les fédérations possédant une caisse-invalidité pure ressortissent toutes aux arts graphiques. Leurs prestations ont partiellement le caractère d'une aide à la vieillesse. En ce qui concerne les employés des douanes, nous n'avons pas mentionné ici les renseignements qu'ils nous ont fournis, du fait que les prestations d'assurances de cette fédération relèvent de la caisse de secours du personnel de l'administration fédérale, à laquelle appartiennent encore d'autres associations du personnel de la Confédération. La Fédération des tisserands de toile à bluter, sous-fédération des travailleurs à domicile, communique que sa caisse de chômage s'est trouvée, en 1947, dans l'agréable situation de n'avoir pas à verser de secours de chômage, ce qui ne lui était plus arrivé depuis de longues années.

Le tableau 9 indique encore sous la rubrique dépenses pour mouvements d'ordre syndical que la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment en a assumé, pour sa part, le 80 % d'une somme totale de 1,1 million de francs. Le poste viatique et allocations pour déménagement a été augmenté des dépenses résultant des timbres rabais pour frais de voyage et des compléments de vacances. Les frais de voyage qui étaient accordés antérieurement par les fédérations à caractère essentiellement artisanal, pour faciliter aux jeunes gens les changements de place dans l'intention de se perfectionner dans l'exercice de leur profession, ont presque complètement disparu. En revanche, quelques fédérations accordent un secours de déménagement lorsque celui-ci s'avère nécessaire et que la distance à effectuer pour occuper l'emploi reste dans les limites prévues. Depuis quelques années, la plupart des fédérations favorisent le tourisme populaire et les vacances sous la forme d'une subvention complétive et la remise de timbres de voyage à prix réduits. Les prestations accordées par quelques fédérations dans leurs propres maisons de vacances ne sont pas comprises dans le tableau. Chez les métallurgistes et horlogers, les prestations accordées à des fins de formation professionnelle ou d'éducation en général le sont essentiellement par les sections; c'est pourquoi elles ne figurent pas dans notre tableau.

Tableau 10

	Prestations sociales		
	1945	1946	1947
	En francs		
1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . .	5 812 591	5 564 100	6 795 103
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	62 706	68 479	48 605
3. Ouvriers relieurs et cartonniers . . .	201 066	237 808	310 798
4. Cheminots	1 703 422	1 537 450	1 686 919
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	1 237 783	914 581	947 433
6. Chapeliers	30 209	28 386	30 012
7. Lithographes	388 841	385 492	427 343
8. Ouvriers métallurgistes et horlogers . .	6 941 680	5 460 547	4 920 974
9. Personnel des services publics	355 032	339 258	297 714
10. Fonctionnaires postaux	4 339	5 670	2 650
11. Employés des P. T. T.	30 525	39 730	52 371
12. Fonctionnaires T. T.	1 405	7 344	3 083
13. Ouvriers du textile et de fabrique . .	306 531	464 168	226 240
14. Ouvriers du textile à domicile	146 153	58 456	15
15. Typographes	1 639 462	1 662 895	1 641 802
16. Employés des douanes	—	—	—
Total	18 861 745	16 774 364	17 391 062

Le tableau 10 donnant une vue d'ensemble des prestations accordées aux membres fait apparaître les grandes différences caractérisant les fédérations; elles dépendent de l'importance des effectifs, de leur formation et de leur structure. La diversité de leur structure professionnelle déteint plus qu'il n'est peut-être souhaitable sur la variété de leurs prestations. Car il ne faut pas oublier que les prestations sont conditionnées par des contre-prestations, en d'autres termes, pour avoir de fortes caisses, il est nécessaire que les membres payent de fortes cotisations.

Tableau 11

Branches mutuelles les plus importantes dans la dernière décennie 1938—1947

	Secours de chômage	Secours maladie, accidents, décès et vieillesse	Secours de nécessité
		En francs	
1938	21 876 938	4 823 408	406 033
1939	17 597 732	4 994 060	683 573
1940	8 539 960	5 287 588	1 350 327
1941	5 105 949	5 291 058	1 558 846
1942	5 650 967	5 617 699	1 645 498
1943	4 350 271	5 849 760	2 153 916
1944	7 161 075	7 503 664	2 561 733
1945	7 581 704	8 548 617	1 860 522
1946	5 133 011	8 793 834	991 601
1947	5 194 052	9 455 511	920 129
	88 191 659	66 165 199	14 132 178

Si l'on considère l'évolution des principales prestations sociales durant une longue période, comme l'indique le tableau 11, on peut en tirer des conclusions fort intéressantes. Ainsi, dans la décennie de 1938 à 1947, la dépendance des secours de chômage de celle de la conjoncture économique mondiale apparaît nettement. Elle est en effet le reflet exact de la situation économique. Depuis 1938, dernière année d'avant-guerre, les prestations, à part quelques oscillations, furent en constante diminution. Nous avons d'ailleurs souligné que le nouveau recul de ces prestations ne dépendait que d'une régression du chômage saisonnier dans l'industrie du bâtiment, bien moins que de l'évolution de la conjoncture économique.

Les autres prestations sociales, maladie, accidents, invalidité, vieillesse, décès, ont suivi une autre ligne sous l'influence de la conjoncture économique. L'évolution ascendante reste identique. La somme des dépenses faites à ce sujet en 1938 s'est peu à peu doublée en dix ans pour atteindre en 1947 9,5 millions. Les prestations sont en constante augmentation, suivant en cela l'évolution de l'effectif des membres et la plus forte demande qui en résulte et l'extension des caisses d'assurance.

C'est dans le versement de secours de nécessité que la situation économique trouve son expression. Au début du renchérissement du coût de la vie, dans les premières années de guerre, les prestations dans ce secteur s'accrurent jusqu'au sextuple en 1944; ils s'élevèrent alors à 2,5 millions de francs. Les augmentations successives des salaires pour compenser le renchérissement firent reculer peu à peu le montant des prestations jusqu'à 1 million de francs. On ne peut s'attendre à voir disparaître complètement la caisse de secours de nécessité en raison des difficultés nombreuses et soudaines qui peuvent inopinément accabler l'ouvrier et déséquilibrer son budget. Dans de nombreux cas, la fédération peut intervenir rapidement et le soulager momentanément de l'insécurité et de la détresse.

*

Si nous résumons brièvement les données de notre statistique pour l'année 1947, nous pouvons affirmer que l'Union syndicale suisse et ses fédérations affiliées se sont accrues et renforcées. Il est vrai que les effectifs ne correspondent pas au nombre élevé d'adhésions individuelles enregistrées, et cela précisément en raison de l'énorme déchet qui en fut la contre-partie. Ce déchet est un indice de la haute conjoncture actuelle et des espoirs fallacieux et trompeurs mis en elle par de nombreux salariés et personnes indépendantes à la recherche de conditions d'existence meilleures et durables. L'apport des nouveaux membres se répartit assez également sur les fédérations (à quelques exceptions près). Il en est de même de leur répartition sur l'ensemble du pays; une semblable évolution a été remarquée dans les divers cantons.

L'enquête sur les prestations des caisses de secours des fédérations démontre une fois de plus leur nécessité absolue. Ces institutions de secours sont de nos jours un facteur important d'amélioration des conditions d'existence d'un grand nombre d'ouvriers. Elles contribuent grandement à promouvoir la sécurité du travailleur. Et tel est encore le cas dans une plus forte mesure de l'action syndicale proprement dite pour l'amélioration du sort des salariés sur le plan économique et social par le truchement des fédérations et de l'Union syndicale suisse. Un rapport sur l'ampleur et les succès de cette action syndicale n'entre pas dans le cadre de la présente étude.

La réforme des finances fédérales

Par *Emile Giroud*, conseiller national

Les journaux en parlent d'abondance, mais les lecteurs n'en sont pas mieux informés pour tout autant. Ce n'est pas leur faute, car la discussion tourne avec une telle continuité autour d'un seul élément du problème que le bon public finit par oublier le problème lui-même. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'autoriser ou de ne pas autoriser la Confédération à percevoir un impôt fédéral direct, mais bien de rechercher les moyens,

- 1° d'amortir la dette de guerre;
- 2° de fournir à la Confédération les recettes nécessaires à l'équilibre de son budget.

En lisant cela, on aurait tort de penser que le Conseil fédéral a attendu la fin des hostilités et même au delà pour se procurer des ressources extraordinaires pour faire face à une situation extraordinaire elle aussi. Mais, comme on le verra plus loin, ces nouveaux éléments de revenus n'ont pas suffi. Malgré tous les impôts fédéraux directs et indirects perçus, les dépenses de guerre n'ont été couvertes qu'au 50% et les pleins pouvoirs, en vertu desquels ces mesures financières ont été prises, arrivent à échéance à fin 1949. La Confédération doit donc, d'ici un an, établir un nouveau programme financier et soumettre à la ratification du peuple et des cantons les articles constitutionnels lui donnant le droit de percevoir les taxes et impôts non encore prévus par la Constitution fédérale.

Etat des finances de la Confédération

La situation financière de la Confédération a évolué dans un sens défavorable depuis 1913. Le contraire eut été extraordinaire étant donné qu'au cours de ces dernières trente-cinq années le pays

Sans aucun doute, la conférence a fait un excellent travail et l'on peut dire qu'elle a obtenu tous les résultats qui peuvent l'être dans les circonstances présentes. Les gouvernements et les industriels ont maintenant le devoir de s'inspirer des normes établies par le règlement-type. Quant aux syndicats, ils ont pour tâche — tâche difficile entre toutes — de veiller à ce qu'une partie aussi grande que possible de ces normes passent dans la législation sur la protection du travail et la prévention des accidents.

Errata

Un fâcheux mastic s'est glissé dans l'article «Les fédérations syndicales suisses», paru dans notre numéro d'octobre. Dans les augmentations d'effectifs mentionnées à la page 296, il faut lire 10,4 % pour la Fédération suisse des relieurs et cartoniers et 8,1 % pour la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement.

Pour réparer les inversions de chiffres dans le premier tableau de la page 303, nous jugeons préférable de le reproduire au complet.

Union fédérative du personnel des administrations et entreprises de transports

	Nombre des membres	
	1946	1947
* Fédération suisse des cheminots ¹	38 992	40 938
* Fédération suisse du personnel des services publics	27 498	29 615
* Fédération suisse des employés des P. T. T. ¹ . . .	10 395	11 339
* Société suisse des fonctionnaires postaux ¹	3 885	4 007
* Société suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones ¹	2 106	2 182
* Fédération suisse des ouvriers sur métaux et hor- logers (groupe fabrique d'armes et de munitions)	1 300	1 200
* Fédération suisse des employés des douanes ¹ . . .	2 489	2 608
Fédération des fonctionnaires de l'administration fédérale centrale	4 036	4 152
Association suisse des fonctionnaires des douanes . .	856	858
Société suisse des buralistes postaux	2 850	2 947
	<hr/>	
	94 407	99 846
* Organisations affiliées à l'U. S. S.	86 665	91 889
Organisations non affiliées à l'U. S. S.	7 742	7 957

¹ Sans les pensionnés.

Dans le second tableau de cette même page 303, les deuxième et troisième lignes de texte sont à inverser, les chiffres restant dans leur position, ce qui donne:

Association suisse des contremaîtres	8 294	8 691
Union Helvétia	8 388	8 817